

SG FORMULE DURABLE

Concilez placement financier et impact socialement responsable tout en bénéficiant d'un remboursement au minimum égal à 80 % de votre capital net investi à l'échéance*



- **Instrument financier offrant un remboursement au minimum égal à 80 % de votre capital net investi à l'échéance*.**
- Durée de placement recommandée : 10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
- Produit soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'émetteur, SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, et du garant Société Générale.
- Commercialisation jusqu'au 30 juin 2017 (12h00) dans le cadre du compte titres ordinaire et des contrats d'assurance vie ou de capitalisation, sous réserve de l'enveloppe disponible.

*Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur toute sa durée, **la cession avant l'échéance pouvant présenter un risque de perte en capital**, non mesurable a priori. Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale pouvant entraîner une perte jusqu'à la totalité du capital dans l'hypothèse la plus défavorable.

INFORMATIONS

Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent avoir de valeur contractuelle.

Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus du produit disponible sur <http://prospectus.socgen.com> ou sur simple demande et de la fiche produit pour le compte titres ordinaire ou de l'annexe à la Note / Notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

L'investissement doit correspondre aux objectifs et profil d'investisseur du client, ainsi qu'à sa situation patrimoniale et budgétaire, déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.



SG Formule Durable

Qu'est-ce que SG Formule Durable ?

SG Formule Durable s'adresse aux investisseurs souhaitant concilier placement financier et impact socialement responsable :

- ▶ Cette solution de placement permet d'investir dans des entreprises européennes sélectionnées pour leurs caractéristiques durables et socialement responsables tout en bénéficiant d'un remboursement au minimum égal à 80 % de votre capital net investi à l'échéance.
- ▶ Chaque souscription dans SG Formule Durable contribue au programme de Financement à Impact Positif de la banque : Société Générale s'engage à détenir à son bilan des actifs financiers à Impact Positif pour un montant équivalant à l'ensemble des souscriptions dans SG Formule Durable et ce, pendant toute la durée de vie du produit.

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie du placement (avant son échéance)⁽¹⁾.

SG Formule Durable présente une durée maximale de placement de 10 ans. Toutefois, la durée effective n'est pas connue à l'avance. En effet, en fonction de l'évolution de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe ⁽²⁾, celle-ci peut être ramenée à 5 ans, selon les conditions de remboursement prédéfinies.

Comment fonctionne SG Formule Durable ?

Mécanisme automatique de remboursement anticipé à 5 ans :

Au terme des 5 ans (13 juillet 2022), si l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe réalise une progression **supérieure ou égale** à

+15 % entre son *niveau initial* et son *niveau intermédiaire*, le placement est remboursé par anticipation.

- ▶ L'investisseur récupère alors son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un **gain de 4,00 % par année écoulée soit 120 %** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 3,70 %).

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans :

À l'échéance des 10 ans (le 13 juillet 2027), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé automatique, **la Performance Finale de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe** est calculée. Elle correspond à la moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'indice sur les cinq dernières années :

- **Cas favorable** : si la Performance Finale de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe mesurée depuis l'origine est positive, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital net investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain correspondant à cette performance.
- **Cas défavorable** : si la Performance Finale de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe mesurée depuis l'origine est négative ou nulle, l'investisseur récupère son capital net investi⁽¹⁾ diminué de cette baisse retenue dans la limite de -20 %.

L'investisseur bénéficie donc d'un remboursement au minimum égal à 80 % de son capital net investi⁽¹⁾ à l'échéance.

À noter : le niveau initial, le niveau intermédiaire et le niveau final de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe correspondent à des moyennes arithmétiques de cours de clôture de l'indice telles que définies dans le tableau "en bref" de ce document.

Quel est l'indice de référence ?

La performance de SG Formule Durable est liée à celle de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe calculé dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice).

L'indice Dow Jones Sustainability™ Europe est un indice représentatif d'un portefeuille d'actions européennes à large capitalisation boursière, sélectionnant des valeurs pour leurs caractéristiques de durabilité.

Les actions composant l'indice sont sélectionnées parmi les 600 plus grosses capitalisations boursières européennes de l'indice S&P Global Broad Market Index, indice de référence représentant les plus grosses capitalisations boursières mondiales.

L'indice sélectionne ensuite **20% de ces 600 actions européennes les mieux notées d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG) par secteur**. Pour cela, il utilise les notations attribuées par l'agence de notation extrafinancière indépendante RobecoSAM spécialisée dans l'Investissement Socialement Responsable. Ces notations répondent à des critères systématiques et prédéfinis.

L'indice Dow Jones Sustainability™ Europe est ensuite pondéré par capitalisation boursière. Sa composition est revue tous les ans par application de ces mêmes critères.

Le niveau de clôture de l'indice est calculé tous les jours par S&P Dow Jones.

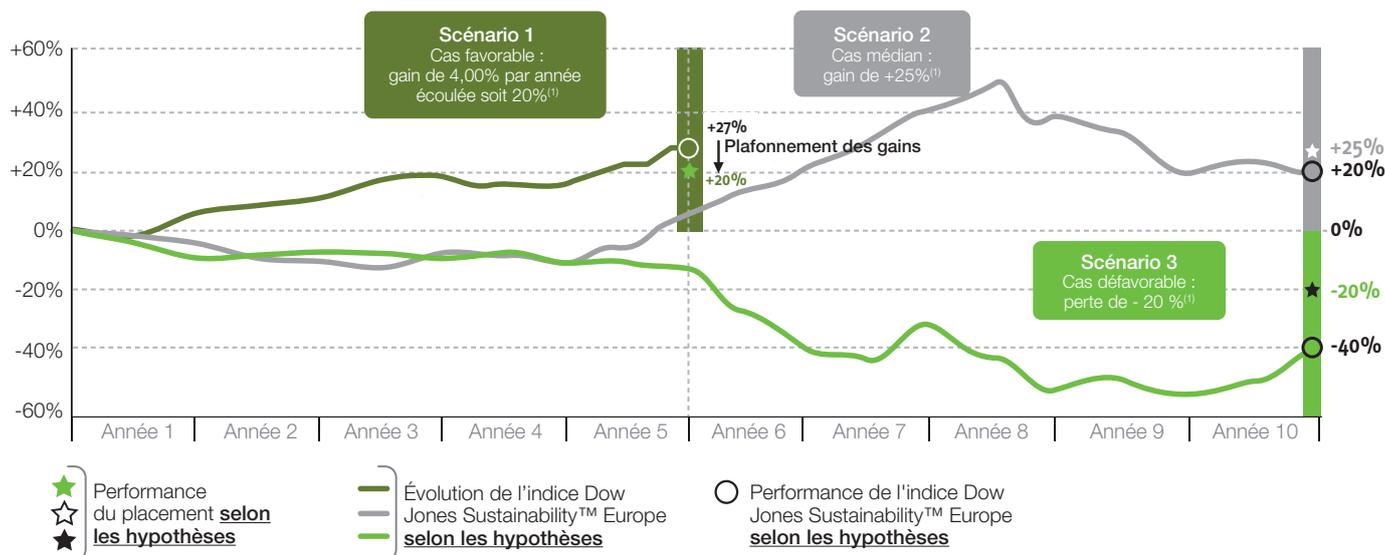
Comment suivre l'indice de référence ?

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de S&P Dow Jones Indices, promoteur et calculateur externe de l'indice, ou alternativement sur des médias externes tels que www.boursorama.com.



v(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur SG Issuer et de Société Générale. En cas de sortie avant l'échéance (rachat en compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement anticipé automatique, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. La sortie se fera alors à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. Le remboursement au minimum égal à 80 % du capital net investi est valable pour les investissements sur SG Formule Durable reçus au plus tard le 30/06/2017 à 12h et restant investis jusqu'au 13/07/2027 ou au terme des 5 ans en cas de remboursement anticipé automatique. **(2)** L'indice Dow Jones Sustainability Europe est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ("SPDJI") et a été concédé par licence à SG. Standard & Poor's et S&P® sont des marques commerciales déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC ("SPFS"). Dow Jones® est une marque commerciale déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC ("Dow Jones"). Ces marques commerciales ont été concédées par licence à S&P Dow Jones Indices. L'instrument financier n'est pas parrainé, approuvé, vendu ou promu par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs filiales respectives (collectivement, « S&P Dow Jones Indices. »). S&P Dow Jones Indices ne fait aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, aux propriétaires de l'instrument financier ou à n'importe quel particulier concernant l'opportunité d'investir dans ce produit. Ni S&P Dow Jones Indices, SPFS, Dow Jones ni aucune de leurs filiales ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur ou omission concernant le calcul de l'Indice.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME



Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

SCÉNARIO 1 ► FAVORABLE

Remboursement anticipé automatique à 5 ans **avec un gain⁽¹⁾**

■ Au terme des 5 ans :

le placement est remboursé par anticipation à hauteur du capital net investi⁽¹⁾ majoré d'un gain de 4,00 % par année écoulée, soit **120 %** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de **3,70 %**).

Remarque : l'investisseur ne bénéficiera pas d'une éventuelle hausse de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe au-delà de +20% à 5 ans. Ainsi, si l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe affiche une évolution de +27 %, la performance du placement sera retenue à +20 % (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 3,70 % contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 4,87 % pour l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe) **du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

SCÉNARIO 2 ► MÉDIAN

Remboursement à l'échéance **avec un gain⁽¹⁾**

■ À l'échéance des 10 ans :

la Performance Finale⁽²⁾ de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe est positive (+25 %). L'investisseur reçoit **donc son capital net investi⁽¹⁾ augmenté de ce gain, soit 125 %** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽¹⁾ de 2,25 %).

Remarque : dans ce scénario, la performance de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe était inférieure à +15 % au terme des 5 ans (+5 %). La durée de SG Formule Durable a donc été portée à 10 ans.

SCÉNARIO 3 ► DÉFAVORABLE

Remboursement à l'échéance **avec une perte en capital⁽¹⁾**

■ À l'échéance des 10 ans :

la Performance Finale⁽²⁾ de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe est négative (-40 %) au terme des 10 ans. L'investisseur **reçoit donc son capital net investi⁽¹⁾ diminué de cette baisse retenue dans la limite de -20 % soit 80 %** (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -2,20 %).

Remarque : dans ce scénario, la performance de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe était négative (-15 %) au terme des 5 ans. La durée de SG Formule Durable a donc été portée à 10 ans.

FOCUS SUR LE CALCUL DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE

	Année 6		Année 7		...	Année 10	
	Semestre 11	Semestre 12	Semestre 13	Semestre 14		Semestre 19	Semestre 20
Performance de l'indice depuis le niveau initial	+15 %	+20 %	+24 %	+40 %	...	+25 %	+20 %
Performance Finale de l'indice	Moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'indice sur les 5 dernières années (soit du semestre 11 au semestre 20) : +25 %						

Dans quel cadre fiscal souscrire SG Formule Durable ?

SG Formule Durable est éligible au compte titres ordinaire et aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

La présente brochure décrit les caractéristiques de SG Formule Durable et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Le remboursement au minimum égal à 80 % du capital net investi décrit dans cette brochure n'est pas apporté par l'assureur mais par l'émetteur à l'échéance.

(1) Le montant remboursé et les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000 € en date du 6 juillet 2017. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit et la date d'échéance à 5 ans ou à 10 ans. En cas de revente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès, de sortie en rente), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif. (2) La Performance Finale correspond à la moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'Indice Dow Jones Sustainability™ Europe, sur les cinq dernières années de vie du placement.

Qu'est ce que le financement à impact positif ?

Société Générale s'attache à identifier des opportunités de développement d'activité verte et rentable permettant de répondre aux objectifs environnementaux et climatiques de ses clients. Ainsi, la banque a développé l'activité "**Financement à Impact Positif**" pour favoriser l'émergence de solutions de financement innovantes répondant aux intérêts de tous les acteurs, publics et privés, émetteurs et investisseurs. En 2015 le montant des nouveaux financements à impact positif au sein de la banque d'investissement s'élève à 1 846 millions d'euros (contre 958 millions d'euros en 2014). La banque a partagé l'approche et anime aujourd'hui un groupe de travail international au sein des Nations Unies afin de diffuser cette méthodologie à l'ensemble du secteur financier.

Le Financement à Impact Positif permet de générer un impact positif pour l'économie, la société ou l'environnement tout en s'assurant que les potentiels impacts négatifs ont été identifiés et correctement gérés.

Chaque souscription dans SG Formule Durable contribue au programme de Financement à Impact Positif de la banque : Société Générale s'engage à détenir à son bilan des actifs financiers à Impact Positif pour un montant équivalant à l'ensemble des souscriptions dans SG Formule Durable et ce pendant toute la durée de vie du produit.

Société Générale s'engage à contrôler ces actifs financiers à Impact positif grâce à un contrôle interne rigoureux des risques environnementaux et sociaux associés, durant la durée du placement.



De plus, Vigeo a été mandaté par Société Générale en tant qu'auditeur externe afin d'évaluer de manière indépendante la durabilité des actifs financiers à Impact Positif associés à SG Formule Durable. Vigeo a confirmé le caractère durable des actifs financiers à Impact Positif.



Fondé en 2002, Vigeo s'est imposé comme le premier expert européen de l'analyse, de la notation et de l'audit-conseil des organisations, s'agissant de leurs démarches, pratiques et résultats liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG".



Que représentent réellement ces actifs financiers à impact positif ?

Les actifs financiers à Impact Positif sont évalués et certifiés par des experts dédiés à l'évaluation des risques Environnementaux et Sociaux, utilisant une méthodologie d'évaluation basée sur les normes et standards internationaux les plus stricts en matière environnementale et sociale.

Les actifs à Impact Positif sélectionnés pour SG Formule Durable présentent donc des bénéfices environnementaux et sociaux confirmés tels que :

Efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique

- Production d'énergie à partir de sources renouvelables.
- Performance énergétique des bâtiments avec une réduction significative de la consommation et bâtiments à faible consommation énergétique.

Accès à l'éducation

- Financer la construction de bâtiments éducatifs (universités et écoles), d'équipement et de loisirs, afin de favoriser l'accès à la culture.

Santé

- Améliorer le bien-être des personnes en situation de handicap, en difficulté sociale et/ou des personnes âgées grâce au développement de centres spécialisés et adaptés.

Quels sont les avantages ?

- Le placement est automatiquement remboursé par anticipation au bout de 5 ans si l'évolution de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe entre son *niveau initial* et son *niveau intermédiaire* est supérieure ou égale à +15 %.

Dans ce cas, le placement bénéficie d'un remboursement à hauteur du capital net investi majoré d'un gain de 4,00 % par année écoulée soit 120 %⁽¹⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽²⁾ de 3,70 %).

- Si SG Formule Durable n'est pas remboursé par anticipation à 5 ans, le placement offre à l'échéance l'intégralité de la Performance Finale⁽³⁾ positive de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe .

- Le mécanisme de calcul de la Performance Finale de l'Indice⁽³⁾ vous permet de lisser en partie les variations de l'Indice et ainsi d'atténuer les effets d'une éventuelle baisse de celui-ci. La Performance Finale ainsi calculée peut donc être supérieure à la performance enregistrée par l'Indice entre son *niveau initial* et la date d'échéance.

- En cas de baisse finale de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe supérieure à 20 %, l'investisseur bénéficie à l'échéance du placement, soit le 13 juillet 2027, du remboursement de 80 % de son capital net investi⁽¹⁾.

Quels sont les inconvénients ?

- Le remboursement au minimum égal à 80 % du capital net investi⁽¹⁾ et les avantages du placement cités précédemment bénéficient seulement aux sommes investies au plus tard le 30 juin 2017 et qui restent investies jusqu'au 13 juillet 2027 ou jusqu'au 13 juillet 2022 (en cas de remboursement anticipé automatique). **En cas de sortie du placement avant son échéance** (rachat pour un compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie en rente ou sortie notamment due à un décès), **l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi**. Il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, puisque le cours de revente dépend des paramètres de marché du jour.

- Le placement ne bénéficie pas des éventuels dividendes des actions composant l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe.

- En cas de remboursement anticipé du placement au terme des 5 ans, le placement ne bénéficie pas d'une éventuelle performance de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe supérieure à +20 % compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut⁽²⁾ de 3,70 %).

- La durée effective du placement n'est pas connue à l'avance (5 ans ou 10 ans).

- En cours de vie du placement, l'investisseur est exposé à une éventuelle dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du placement) ou un éventuel défaut de l'émetteur et/ou du garant (qui induit un risque sur le remboursement).

- **L'intégralité du capital net investi n'est pas garantie à l'échéance.** L'investisseur peut, dans le scénario le plus défavorable, subir une perte à hauteur de -20 % de son capital net investi⁽¹⁾ à l'issue des 10 ans (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -2,20 %).

- Le mécanisme de calcul de la Performance Finale de l'Indice⁽³⁾ permet de lisser en partie les variations de l'Indice mais atténue les effets d'une éventuelle hausse de celui-ci. La Performance Finale ainsi calculée peut donc être inférieure à la performance enregistrée par l'Indice entre son *niveau initial* et la date d'échéance.

Les valeurs de remboursement et les taux de rendement annuels cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). Ils sont calculés sur la base d'une valeur nominale de 1 000€. Le "capital net investi" cité dans cette brochure est également exprimé hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués sur la période comprise entre la date de lancement du produit (06/07/2017) et la date d'échéance des 10 ans (13/07/2027) ou la date de remboursement anticipé (13/07/2022). En cas de revente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement du contrat par décès, de sortie en rente), l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. La valeur de revente dépendra principalement de l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt. Le taux de rendement annuel pourra donc être supérieur, inférieur, voire négatif.

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation) et sauf défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur SG Issuer et de Société Générale. En cas de sortie avant l'échéance (rachat pour un compte titres ordinaire ou pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement anticipé automatique, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. La valeur de l'investissement se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice de référence, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital. Le remboursement au minimum égal à 80 % du capital net investi est valable pour les investissements sur SG Formule Durable reçus au plus tard le 30/06/2017 à 12h et restant investis jusqu'au 13/07/2027 ou au terme des 5 ans en cas de remboursement anticipé automatique. (2) Les taux de rendements annuels cités sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement ou droits d'entrée dans le cadre du compte titres ordinaire ; frais sur versement ou frais d'arbitrage et frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance vie ou de capitalisation). (3) La Performance Finale correspond à la moyenne des 10 performances mesurées, chaque semestre, depuis le niveau initial de l'Indice Dow Jones Sustainability™ Europe, sur les cinq dernières années de vie du placement.

En bref Fiche technique de l'instrument financier SG Formule Durable⁽¹⁾

Avertissement	<ul style="list-style-type: none"> SG Formule Durable est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie maximale de 10 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. SG Formule Durable fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 29/12/2016, se rattachant au prospectus de base en date du 8 juillet 2016, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le numéro de visa C-19084 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en français, sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale, sur simple demande. <p>Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus, les principaux risques étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Risque de marché : en cas de rachat avant l'échéance, le remboursement au minimum égal à 80 % du capital net investi ne s'exerce pas. Tout rachat en cours de vie du produit se fera au prix de marché en vigueur de l'instrument financier (déterminé principalement par l'évolution des marchés actions et des taux d'intérêt) et pourra donc entraîner une perte ou un gain par rapport au capital net investi initialement. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs). Risque émetteur : le placement est exposé au risque de défaut de l'émetteur (SG Issuer) et du garant Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
Nature juridique	Instrument financier assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre du prospectus d'émission. La formule de remboursement du produit est garantie par Société Générale.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale).
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Agent de calcul	Société Générale. Ce produit fait l'objet d'une double valorisation quotidienne réalisée par une entité externe au groupe Société Générale, Thomson Reuters.
Règlement / Livraison	Euroclear France
Éligibilité	Compte titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0013208774
Période de commercialisation	Du 2 janvier au 30 juin 2017, 12h inclus (sous réserve de l'enveloppe disponible), pour bénéficier du remboursement au minimum égal à 80 % du capital net investi à l'échéance.
Minimum d'investissement	Dans le cadre d'un investissement : <ul style="list-style-type: none"> sur un compte titres ordinaire : une coupure minimum, soit environ 1 000€ (hors droits d'entrée) sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽²⁾
Cotation	Bourse de Luxembourg
Valeur nominale	1 000€ le 6 juillet 2017
Prix d'émission	999,90€ - Le prix d'émission de l'instrument financier sera de 999,90€ et progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,025 % prorata temporis pour atteindre 1 000€ le 6 juillet 2017. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 30 juin 2017, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'instrument financier SG Formule Durable sont disponibles sur http://prospectus.socgen.com
Niveau de remboursement minimum à l'échéance	80 % de la valeur nominale
Date d'émission	2 janvier 2017
Date de remboursement anticipé potentiel	13 juillet 2022
Date d'échéance	13 juillet 2027
Sous-jacent	Indice Dow Jones Sustainability™ Europe (hors dividendes)
Durée de placement recommandée	10 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'instrument financier pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente de 1 % ⁽³⁾ .
Droits d'entrée	Dans le cadre d'un investissement : <ul style="list-style-type: none"> sur le compte titres ordinaire : 2 % sur un contrat⁽²⁾ d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽²⁾
Droits de sortie	Néant
Commissions	Des commissions relatives à ce produit sont payées. Elles couvrent notamment les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % du montant de l'émission ⁽⁴⁾ . Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Niveaux de constatation de l'indice Dow Jones Sustainability™ Europe	<p>Niveau initial : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates⁽⁵⁾ des 6, 7, 10, 11, 12 juillet 2017.</p> <p>Niveau intermédiaire à 5 ans : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés chaque jour ouvré du 9 juin 2022 (inclus) au 6 juillet 2022 (inclus).</p> <p>Niveau final : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates⁽⁵⁾ des 06/01/2023, 06/07/2023, 05/01/2024, 05/07/2024, 06/01/2025, 04/07/2025; 06/01/2026, 06/07/2026, 06/01/2027, 06/07/2027.</p>

Spécificités liées aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Cet instrument financier peut être proposé comme support en unités de compte des contrats d'assurance vie ou de capitalisation. **Concernant les seuls investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, nous attirons votre attention sur le fait que, si le contrat le prévoit, des frais sur versement ou frais d'arbitrage et des frais de gestion sont prélevés par l'assureur. Le capital investi et le rendement de ce produit s'entendent donc toujours, dans ce document, avant prélèvement de ces frais et avant toute fiscalité applicables au cadre d'investissement. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de cette unité de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie par l'assureur mais est garantie par l'émetteur à l'échéance. Elle est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant des marchés financiers. En cas de sortie avant l'échéance (rachat ou terme du contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, décès), en dehors du cas de remboursement anticipé automatique, l'investisseur peut perdre tout ou partie de son capital net investi. Pour plus de précisions, nous vous invitons à vous reporter aux documents contractuels de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

(1) L'instrument financier mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. (2) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de SG Formule Durable. Cette unité de compte n'est accessible que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation de Sogécap dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. Le fonctionnement de cette unité de compte est décrit dans la note/notice d'information des contrats. Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Filiale à 100 % de Société Générale - Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège social : Tour D2, 17 bis place des reflets - 92919 Paris la Défense Cédex. Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022 493). (3) Conflits d'intérêt potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement peut décider d'acquiescer le titre de créance. (4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent placement. (5) Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvré, le jour de bourse ouvré suivant.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3955

Service gratuit
+ prix appel

« **RENDEZ-VOUS** »

3955 : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi, hors jours fériés. Depuis l'étranger +33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/01/2017.

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur SG Formule Durable auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site particuliers.societegenerale.fr. Nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller afin de déterminer avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs. Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans ce produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale. Société Générale est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Rédaction de ce document achevée le 29/12/2016
Société Générale, BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 1 009 380 011,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social 29, bd Haussmann, 75009 Paris - Dialogues Conseil - Crédit photos : Getty images - Réf. : 144 520 - Janvier 2017.



Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.